

PROCES-VERBAL DEFINITIF**Conseil Syndical – Mercredi 11 mars 2026 à 14h30****Villemur-sur-Tarn, Salle du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à quatorze heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 février 2026.

Présents :

M. ASTRUC Thierry, M. RICHARD Jean-Louis, M. CHEVALLIER Georges, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MAUREL Cédric, M. REGIS Daniel, Mme POMMEREUL Christine, M. SANTOUL Michel, M. SENOUQUE Marc.

Absents :

M. AGULO Mickaël, M. BONNAFOUS Frédéric, M. GAIO Michel, M. MARIN Dominique, M. NEGRO Jean-Luc, M. ROUX Didier,

Membres ayant donné pouvoir :

M. MAUREAU Alain a donné pouvoir à M. ASTRUC Thierry.

Secrétaire de séance :

Mme. POMMEREUL Christine.

Membres en exercice - 16 | Membres présents - 09 | Pouvoirs - 01 | Membres absents – 06

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Ouverture de la séance à 14H30

Rappel de l'ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 04 décembre 2025 ;
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme. POMMEREUL Christine est désigné secrétaire de séance.

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 04 décembre 2025 à 9h (DSIEVT 2026-001)

ANNEXE 1 : Procès-verbal du 04 décembre 2025 à 9h

Le Procès-Verbal de la séance du 04 décembre 2025 à 9h est joint en annexe.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- **D'Approuver** le Procès-Verbal du Comité Syndical tels que joint ;
- **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Résultats du vote

Votants –10	Pour - 10	Contre – 00	Abstention –00
-------------	-----------	-------------	----------------

2. Débat d'orientation budgétaire 2026 (DSIEVT 2026-002)

ANNEXE 2 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'organe délibérant prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Considérant la transmission et la présentation d'un rapport portant sur les orientations budgétaires ;

Considérant le débat intervenu sur les orientations budgétaires ;

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **Prendre acte** du débat d'orientation budgétaire intervenu sur la base du rapport portant sur les orientations budgétaires du syndicat tel que joint en annexe ;
- ⇒ **Mandater** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Résultats du vote

Votants – 10	Pour - 10	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Questions diverses

Débat : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H55

N° DELIBERATION	OBJET DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2026-001	Adoption du Procès-Verbal de la séance du 04 décembre 2025	Approuvée
2026-002	Débat d'Orientation Budgétaire 2026	Approuvée

Le présent procès-verbal, relatif aux délibérations du précédent conseil syndical est approuvé par le conseil syndical nouvellement installé.

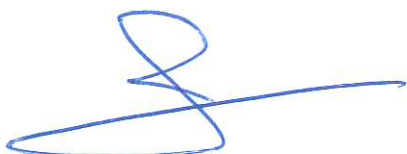
Lu et approuvé,

La secrétaire,

Christine POMMEREUL

Secrétaire de séance désigné
Lors de la séance d'approbation

M. ESTRIPEAU ~~Jacques~~
Pierre



Lu et approuvé,

Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN

Président en exercice

J. MOULET Serge

